

**Contacts :**

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 9 NOVEMBRE 2018

REFERENCE : SEVRAGE TABAGIQUE

Médecins - pharmaciens

MoisSansTabac

Les commissions paritaires médecins et pharmaciens et les URPS des deux professions souhaitent attirer votre attention sur la facturation des consultations et la délivrance des substituts nicotiniques.

Facturation des consultations médicales

Le médecin facture une Consultation habituelle. Si le patient est adressé par le médecin traitant, le tabacologue facture GS + MCG soit 30 euros dès lors qu'un retour d'information est réalisé.

La prescription médicale

Comme toute prescription médicale, celle-ci doit comporter le nom du produit, la posologie, la durée du traitement éventuellement renouvelable.

Pour connaître la liste des produits cliquez [ici](#)

La délivrance en officine

- Les substituts nicotiniques sont inscrits sur la liste des médicaments remboursables :
Le pharmacien transmet une facture en tiers payant dans les conditions habituelles.

- Les substituts nicotiniques ne sont pas inscrits sur la liste des médicaments remboursables :
L'assuré règle ses produits, le pharmacien transmet une facture sans tiers payant. L'assuré bénéficie d'un forfait de 150 euros par an.

A noter que l'ensemble des substituts nicotiniques devrait être inscrit sur la liste des médicaments remboursables en 2019.

Les kits de prévention pour vos patients peuvent être commandés à l'adresse suivante :
<https://partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>

Réunion d'information organisée par TAB'AGIR

Une réunion d'information « Comment sortir des prescriptions fumeuses », destinée aux pharmaciens et médecins est organisée par TAB'AGIR.

Si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous auprès de : assistant.tabagir@gmail.com

Réunion le 12 décembre à 20 heures

Lieu : URPS Médecins ou Pharmaciens (confirmation selon inscriptions)



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr